

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016

L'an deux mille seize, le trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire.

Etaient présents (12) : Mesdames, Anne-Marie DELAFOSSE, Nathalie GUEDIN, Sylvie JOLY, Catherine LECOMTE, Ginette PREVOST, Messieurs Anthony AGUADO, Jean-Claude BLEUZEN, Vincent CONSEIL, André DUJARDIN, Didier GENESTE, Vincent HUET, Sébastien LAMOTTE.

Absents excusés (5) : **Madame Isabelle BOUREL** donne procuration à Monsieur Jean-Claude BLEUZEN, **Madame Florence POLLET** donne procuration à Monsieur Sébastien LAMOTTE, **Madame Delphine VARNIER** donne procuration à Monsieur Anthony AGUADO, **Monsieur DUVAL Jacques** donne procuration à Madame Anne-Marie DELAFOSSE, **Monsieur MATTLE Michel** donne procuration à Madame Catherine LECOMTE.

Absents (2) : **Daniel BENARD, Ambroise PAMART.**

Secrétaire de séance : Madame Catherine LECOMTE

A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le PV du 09/06/2016 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'en étant faite.

B- ORDRE DU JOUR

Affaires générales

1- Projet de périmètre de fusion des communautés de communes

Madame le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier et de l'arrêté de la Préfète sur le projet de périmètre de fusion de la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles, de la Communauté de Communes du Plateau de Martainville et intégration des communes de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy.

Messieurs Vincent CONSEIL et Vincent HUET intègrent la séance à 20h42.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de prendre part au vote suivant : adopter le projet de périmètre pour une fusion de la Communauté de Communes des Portes

Nord-Ouest de Rouen, de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles, de la Communauté de Communes du Plateau de Martainville et intégration des communes de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy.

Après en avoir délibéré avec **3 voix pour, 5 abstentions et 9 voix contre** : la Commune de Préaux rejette le projet de périmètre proposé par Madame la Préfète.

2- Enquête publique : Contournement est de Rouen

Le projet du contournement est de Rouen est présenté par Monsieur BLEUZEN. Une analyse prioritaire est faite sur le tracé concernant la Commune de Préaux.

Madame le Maire fait part du fait que les différentes communes impactées par le Contournement Est de Rouen peuvent prendre une délibération de principe, jointe au dossier et remise au commissaire enquêteur.

Monsieur BLEUZEN rappelle que l'enquête publique a pour but de définir si le projet est d'utilité publique.

Le projet est le suivant, 41km sur 300 mètres de large, coût du projet 1 milliard d'euros. Il s'agit d'une concession autoroutière. Les travaux devraient durer 4 ans, pour une mise en service à l'horizon 2024.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a assisté à une réunion à Boos, avant l'assemblée plénière du Conseil Départemental qui devait donner un avis sur le tracé.

Plusieurs questions concernant certains administrés de Préaux sont posées :

- Monsieur BLEUZEN fait part que la Rue de l'Essart est complètement coupée, cette question avait déjà été posée à la SAFER lors d'une réunion. Aucune réponse n'est apportée dans l'enquête publique, cela sera étudié ultérieurement. Madame le Maire propose l'assemblée que cela soit signalé au commissaire enquêteur, la Rue de l'Essart ne doit pas être modifiée.
- La Ferme de l'Essart est coupée par le contournement Est de Rouen, Madame le Maire et Monsieur BLEUZEN ont rencontré le propriétaire de la Ferme : Monsieur SAGAERT. L'exploitation sera divisée par le tracé. Cela devra également être signalé au commissaire enquêteur.

La question environnementale est posée, à savoir sur la destruction d'une partie de la forêt de Préaux. Monsieur BLEUZEN répond que l'enquête stipule que pour un hectare de forêt pris, 3 hectares de bois seront replantés. Cependant, l'enquête ne stipule pas les hectares de terres qui seront reboisés.

L'ensemble des élus font part du fait que le contournement Est de Rouen est un bon projet, que celui-ci peut être bénéfique pour la Commune ; notamment pour les entreprises qui sont implantées sur le territoire. L'échangeur étant situé au pont de Beaulieu cela va être un

gain de temps. Les élus sont conscients que les principales difficultés sont orientées vers la Vallée de la Seine.

Après présentation du projet, l'assemblée délibérante émet plusieurs remarques et décide à l'unanimité que :

- La Rue de l'Essart ne doit pas faire l'objet d'une coupure. Elle doit rester en l'état. Cette route étant empruntée.
- Les chemins de randonnées doivent être maintenus
- Le commissaire enquêteur devra prendre en considération le devenir de la Ferme de l'Essart, du Hameau des coutumes et de la Ferme de Monsieur Basly, notamment sur les accès à leur propriété.
- Les remblais et les déblais du tracé doivent être adaptés aux habitations en périphérie.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le commissaire enquêteur se rendra en Mairie dans le cadre de l'enquête publique le mardi 5 juillet 2016 de 15 à 19h.

Ressources humaines

3- Tableau des emplois au 7 juillet 2016

Suite à la création du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à hauteur de 98.1%, il convient de ne plus faire apparaître le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 88.7%. Ce poste avait été créé temporairement.

Il convient également d'intégrer au tableau des emplois le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 100% correspondant au job d'été au service technique.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'adopter le tableau des emplois suivant à compter du 7 juillet 2016.

Tableau des effectifs				
Cadres ou emplois	Catégorie	effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Taux %
ADMINISTRATIF				
REDACTEUR				

Rédacteur	B	1	1	100%
ADJOINT ADMINISTRATIF				
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1	1	100%
Adjoint administratif 2ème classe	C	2	2	67,10%
				57,10%
TECHNIQUE				
ADJOINT TECHNIQUE				
Adjoint technique 1ère classe	C	1	1	95,6%
Adjoint technique 2ème classe	C	8	8	100%
				100%
				100%
				38%
				68,6%
				82,1%
				83,7%
				13,5%
MEDICO SOCIAL				
ATSEM				
Asem principal 2ème classe	C	1	1	88,70%
ANIMATION				
ANIMATEUR				
Animateur	B	1	1	100%
ADJOINT D'ANIMATION				
Adjoint d'animation 2ème classe	C	11	11	100%
				90,80%
				33,30%
				15,70%
				18,00%
				43,30%
				37,20%
				31,50%
				10,10%
				10,10%
				28,10%

Affaire financières

4- Subventions FC Village et Pétanque Préautaise

Lors de la réunion du 28/04/2016, il avait été décidé d'attribuer à la Pétanque Préautaise 300€ et au FC Village 500€. Le versement de ces sommes a été repoussé de 6 mois en raison des problèmes d'entretien des locaux.

Madame le Maire propose que ces sommes leur soient versées en septembre 2016, au démarrage de la saison.

Monsieur BLEUZEN demande si des progrès sont observés. Madame le Maire répond par l'affirmative.

Madame le Maire fait part que Monsieur CONAN a remercié la mairie pour l'utilisation des locaux lors de leur AG.

Avec 16 voix pour et une abstention, l'assemblée délibérante décide :

- Le FC village Club percevra la somme de 500€
- La Pétanque Préautaise percevra la somme de 350€
- Le montant de ces subventions sera versé en septembre 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Comité des fêtes

Monsieur LAMOTTE fait part que le Comité des fêtes n'est pas satisfait de la subvention de 1500€ alors que la somme de 1700€ leur avait été annoncé. Madame le Maire répond que seuls trois membres du Conseil leur avaient annoncé cette somme. Lors du vote des subventions la somme de 1500€ a été votée. Par ailleurs, Madame le Maire informe qu'elle reçoit les dirigeants du Comité des Fêtes en août pour la fête communale.

Pratelli

Madame le Maire fait part d'une proposition des agents du service technique pour l'achat de nouvelles tables et de nouvelles chaises au Pratelli. En effet celles-ci sont trop lourdes. La décision est prise de ne pas changer les tables et les chaises du Pratelli. Les associations ainsi que les particuliers auront accès au local. Le rangement sera modifié et un chariot sera acheté.

Les gouttières ont été remplacées, la peinture sera faite en septembre.

Borne recharge électrique

Madame le Maire revient sur l'implantation de la borne électrique. Lors de la dernière séance municipale, l'assemblée avait refusé l'implantation sur la Place de la Mairie, pour des raisons esthétiques. Madame le Maire ayant saisi le SDE76 à ce propos, ce dernier propose

trois nouveaux emplacements : sur le parking derrière la Mairie, sur le parking à côté de l'Eglise, sur le parking du Pratelli.

Avec une voix pour le parking de la Mairie et 16 pour le Parking du Pratelli, l'assemblée délibérante décide d'implanter la borne pour véhicule électrique sur le parking du Pratelli.

Madame le Maire rappelle que si des dégradations sont constatées sur cette borne électrique, cela ne relève pas de la responsabilité de la Mairie. La borne étant propriété du SDE76.

Centre Médical

Le centre médical prend forme. 10 réunions de chantier ont eu lieu. Quatre jours d'intempéries sont enregistrés pour l'instant. Le plancher haut va être coulé, le charpentier interviendra le 4 juillet.

Les professionnels de santé ont été reçus le jeudi 23 juin, un plan des points électriques leur a été remis pour validation. Quelques modifications ont été apportées.

Une lettre recommandée a été envoyée au coordinateur SPS, leur demandant de procéder à une inspection commune d'urgence car les travaux de gros œuvre sont déjà bien avancés.

Aménagement futur lotissement Rue aux Juifs

Le permis d'aménager est toujours aux services instructeurs. L'entreprise chargée des fouilles archéologiques est intervenue. Pas de retour pour le moment.

Enfouissement des réseaux Rue aux Juifs

Fin des travaux de raccordement en souterrain du réseau Orange chez les particuliers. Les poteaux téléphone et EDF sont encore à déposer, cela devrait être fait dans les semaines à venir.

Projet salon de coiffure et autres commerces

Le permis de construire a été accordé le 23 juin dernier. Des travaux d'installation ont commencé. Dans le salon de coiffure actuellement, il y aurait vraisemblablement une autre coiffeuse qui s'installerait, car la propriétaire des lieux n'a pas trouvé d'autres commerces. Le conseil municipal ne comprend pas le choix d'installation d'une autre coiffeuse.

Salle Myosotis (Clef des Champs)

Aucune fuite n'a été constatée malgré les fortes précipitations. Nous sommes vigilants et demandons à tous les utilisateurs de l'être.

La vérification de la VMC a été programmée, deux entreprises ont été contactées.

La ventilation fonctionne très bien, mais elle est bruyante. Une solution doit être trouvée pour réduire les vibrations qui occasionnent ce bruit.

Néanmoins, concernant la condensation, la ventilation doit fonctionner en permanence, à plusieurs reprises nous avons dû réenclencher le système car il est désactivé à chaque fois. Un message va être mis sur le compteur. Quelques personnes ont déjà été averties verbalement.

Sécurité Clef des Champs, salle de spectacle

La scène ne peut pas accueillir plus de 30 personnes, le message sera passé lors de la prochaine réunion avec les associations en septembre.

Les ventouses au niveau des portes coupe-feu ont été installées le 30 juin.

14 Juillet et 30 Août

Les convocations sont en cours d'envoi. Madame le Maire souhaite qu'il y ait plus de conseillers présents lors ces cérémonies.

Concours Jardins Fleuris

3 personnes sont pour le moment inscrites.

Dégradations dans Préaux

Il y a de nouveau eu une action contre le disjoncteur du Pratelli. Cela devient un rituel. Il n'y aura plus de problème lorsque le centre médical sera construit.

Des vols de graminées sur les massifs le long de l'église ont été constatés.

Les vaches créées par le service technique ont été retrouvées couchées sur la pointe de la Place de la Mairie.

Groupe scolaire

Lors des vacances d'été 4 alarmes incendie vont être installées dans des classes, car les précédentes ne sont pas audibles.

Les travaux de peinture et de pose du revêtement acoustique dans la cantine vont être faits en juillet.

Maintenance chauffage dans les bâtiments communaux

Le marché a été remporté par la société ENGIE Cofely

Cimetière

Les travaux de reprise des concessions vont débuter dans les semaines qui viennent.

Spectacle On marche sur la Tête

Un mail nous a été envoyé proposant deux dates. Ces dates ont été notées, mais il faut attendre la réunion des associations Préautaises et les plannings pour arrêter un week-end.

Impasse du Vieux Château

Madame le Maire expose aux conseillers l'affaire.

- Plaintes des riverains en raison des passages de gros engins
- Signalement par l'association des riverains d'un problème de feux pendant le week-end des 11 et 12 juin dernier, incinération de déchets industriels et autres
- Saisie de la DREAL et envoi du dossier complet le 14 juin.
- Réponse de la DREAL le 15 juin
- Visite des lieux le 17 juin, avec l'inspecteur de la DREAL et les services de la Gendarmerie
- Madame le Maire a été convoquée à la Gendarmerie le 29 juin dernier sur cette affaire
- Dossier en cours via le Procureur de la République

- Dossier transmis au SAGE et à l'Agence de l'eau
- En attente du rapport de la DREAL. Cependant Madame le Maire a réussi à obtenir quelques éléments et en fait lecture.

Monsieur CONSEIL demande s'il est possible que l'Impasse soit interdite aux gros engins, sauf agricoles. Madame le Maire répond que cela pourrait être envisagé, cependant des camions sont en stationnement au niveau de l'entreprise.

Monsieur AGUADO demande si cette entreprise ne pourrait pas être implantée ailleurs, s'il y aurait un emplacement au niveau de la ZAC.

Madame le Maire répond qu'au niveau de la ZAC toutes les parcelles sont occupées. Monsieur BLEUZEN ajoute que celle-ci ne peut être agrandie.

La zone concernée est une zone agricole Na. Monsieur BLEUZEN adjoint à l'urbanisme signale que l'implantation de l'entreprise n'est donc pas conforme au PLU. Aucune tolérance ne peut être acceptée par la mairie. En effet, la mairie avait donné l'autorisation à la société d'implanter son siège social sur la commune afin de lui permettre d'avoir une adresse administrative. Le rapport de la DREAL déterminera les actions qui seront menées, arrêt de de l'activité ou action de justice.

Suite aux éléments apportés par Madame le Maire, l'assemblée se pose la question sur le devenir de cette entreprise et notamment sur les emplois occupés au sein de celle-ci.

En effet, compte-tenu des constatations faites sur le terrain, la DREAL dans son rapport laisse peu de temps à la société pour se mettre aux normes.

La séance est levée à 22h11.